



Oléoducs d'Enbridge et TransCanada : Québec doit se faire respecter

Montréal, le 6 mars 2014 – Quelle que soit la décision de l'Office national de l'énergie sur le projet de renversement de la ligne 9b d'Enbridge, qui sera rendue publique aujourd'hui, et suite à la demande d'autorisation déposée mardi par TransCanada pour le projet Énergie Est, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) interpelle les partis politiques en campagne électorale. Le RNCREQ leur demande de s'engager, s'ils prennent la tête du Québec, à imposer des conditions non seulement envers les promoteurs mais aussi envers le gouvernement fédéral.

« C'est une opportunité pour le gouvernement du Québec d'utiliser ces projets d'oléoducs pour affirmer sa position de leader dans le domaine du développement durable et de la lutte aux changements climatiques », déclare Philippe Bourke, directeur général du RNCREQ.

Les conditions définies par la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles lors des consultations de l'automne dernier touchaient principalement les mesures de sécurité. Le RNCREQ souhaite vivement que le Québec impose aussi **trois conditions au gouvernement fédéral**, qui portent sur la responsabilité morale du Canada face aux risques climatiques, à la protection de l'environnement et à l'épuisement des ressources naturelles :

1. Que le gouvernement du Canada adopte et mette en œuvre un plan d'action sérieux et contraignant de réduction des GES.
2. Que le Canada impose aux entreprises qui exploitent le pétrole canadien provenant des sables bitumineux des normes d'émission de GES équivalentes à celles issues des sources de pétrole conventionnelles.
3. Que le Canada investisse massivement dans les solutions visant la réduction de la consommation de pétrole ainsi que dans le développement des énergies renouvelables.

Le RNCREQ avait participé activement aux consultations sur le projet d'inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge. Il avait d'ailleurs abordé le dossier TransCanada (projet d'oléoduc Énergie Est) au même titre que celui d'Enbridge. Ces deux projets comportent effectivement des similitudes et méritent d'être traités de manière globale, en tenant compte de plusieurs enjeux : type de pétrole transporté, sécurité des conduites, mesures d'urgence, etc. Les représentants du RNCREQ avaient été entendus en commission parlementaire le 3 décembre.

On trouve le mémoire en ligne : http://www.rncreq.org/images/UserFiles/files/2013-11-29_M%C3%A9moire_Enbridge_final.pdf

- 30 -

Source :

Anne-Marie Gagnon
T 514 861-7022 poste 24 | C 514 651-8236 | annemarie.gagnon@rncreq.org